

2836.10 : Supprimer la sous-position 2836.10 et la règle d'origine qui s'y applique.

2836.40 – 2836.99 : Supprimer les sous-positions 2836.40 – 2836.99 et la règle d'origine qui s'y applique et remplacer par ce qui suit :

2836.40 – 2836.92 Un changement aux sous-positions 2836.40 à 2836.92 de toute autre sous-position, y compris une autre sous-position à l'intérieur de ce groupe.

2836.99 Un changement aux carbonates d'ammonium ou de plomb de la sous-position 2836.99 de tout autre produit de la sous-position 2836.99 ou de toute autre sous-position; ou

Un changement à tout autre produit de la sous-position 2836.99 des carbonates d'ammonium ou de plomb de la sous-position 2836.99 ou de toute autre sous-position.

2837.11 – 2840.30 : Supprimer les sous-positions 2837.11 – 2840.30 et la règle d'origine qui s'y applique et remplacer par ce qui suit :

2837.11 – 2837.20 Un changement aux sous-positions 2837.11 à 2837.20 de toute autre sous-position, y compris une autre sous-position à l'intérieur de ce groupe.

2839.11 – 2839.19 Un changement aux sous-positions 2839.11 à 2839.19 de toute autre sous-position, y compris une autre sous-position à l'intérieur de ce groupe.

2839.90 Un changement aux silicates de potassium de la sous-position 2839.90 de tout autre produit de la sous-position 2839.90 ou de toute autre sous-position; ou

Un changement à tout autre produit de la sous-position 2839.90 des silicates de potassium de la sous-position 2839.90 ou de toute autre sous-position.